

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [wendy-belanger-csrl-net](#)

<https://www.cadre21.org/membres/89710c70d5b834c77696b268>

Date d'obtention : 2025-11-10 16:12:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une référence, un outil utilisé dans le cas de situations spécifiques reliant à des images de type pornographique juvénile et qui nous indique les aspects légaux des démarches en lien avec les interventions à poser. C'est un guide pratique et un outil clair qui nous indique exactement quoi faire et quand nous référer aux bonnes ressources afin de compléter les démarches sans nuire à l'enquête en cours. Je retiens également qu'en tout temps je ne dois consulter les images contenues dans le cellulaire de la victime ou l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Assurément uniformiser mes interventions dans des dossiers de sextage

Prendre confiance dans mes interventions dans les dossiers de sextage, d'être plus outillée face aux jeunes, les parents, comment bien diriger vers les bonnes ressources.

Augmenter mon efficacité et ma rapidité de prendre en charge une situation dans les cas de sextage

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En aucun temps de consulterai leur téléphone en situation de sextage que ce soit pour la victime ou l'instigateur.

Je me référerai immédiatement au guide sextage pour mieux orienter mes interventions.

Je porterai également attention aux 4 éléments essentiels pour mieux guider les interventions auprès des jeunes.